



PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ D'UNGAVA

VILLE DE CHAPAIS

Procès-verbal de l'assemblée régulière du Conseil de la municipalité de Chapais, tenue le 11 août 2009 à 19h30, en la Salle des délibérations du Conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum :

Monsieur le maire : Jacques Bérubé

Mesdames les conseillères : Madeleine Girard Devin
Denise Larouche
Colombe Lemieux

Messieurs les conseillers : Gilles Lachance
Michel Lampron

Était absent Monsieur le conseiller : Pascal Dion

Était également présent à l'assemblée :

Le Directeur général, Greffier et Trésorier: Laurent Levasseur

1.-
MOMENT DE RÉFLEXION

2.-
PRÉSENCES

3.-
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum ayant été constaté par le directeur général, le maire déclare l'assemblée ouverte. Il est 19H35.

09-08-120

4.-
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Denise Larouche
APPUYÉ par M. le conseiller Gilles Lachance
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

09-08-121

5.-
RÉSOLUTION – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 9 JUIN ET DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 30 JUIN 2009

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de l'assemblée régulière du 9 juin 2009 et le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 30 juin 2009, le tout tel que rédigé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



6.-
CORRESPONDANCE

09-08-122

6.1
RÉSOLUTION – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Michel Lampron
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU d'approuver les demandes d'aide financière suivantes :

- Tourisme Baie James : 1200\$
- Cris d'Oujé-Bougoumou (festival du bleuet : 1 000\$)
- Fondation de l'Hôpital Chibougamau : 250\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7
AFFAIRES NOUVELLES

7.1
ADMINISTRATION

09-08-123

7.1.1
RÉSOLUTION – APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Colombe Lemieux
APPUYÉ par M. le conseiller Michel Lampron
ET RÉSOLU

QUE la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions de juin 2009 s'élevant à 658 556.99\$ et les transaction de juillet 2009 s'élevant à 1 237 421.37\$ et la liste des comptes à payer concernant les mois de juin et juillet et s'élevant à 248 883.12\$ soient et sont acceptées telles que déposées;

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans la liste des comptes à payer pour les mois de juin et juillet 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

09-08-124

7.1.2
RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT D'UN COMPTE DE CONSTRUCTION MORIN & LUNEAU – STATION DE POMPAGE ET RÉSERVOIR D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a octroyé, en vertu de sa résolution 08-12-218, un contrat de services professionnels à la firme Construction Morin & Luneau visant à construire une station de pompage et un réservoir d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE les crédits alloués, sans les imprévus, sont de 2 452 318.81\$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de Dessau en date du 27 juillet 2009 et s'intitulant «décompte progressif no 5»;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Michel Lampron
APPUYÉ par M. le conseiller Gilles Lachance
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement à Construction Morin & Luneau de la facture 0807 produite en date du 21 juillet 2009 et s'établissant à 209 293.29\$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



09-08-125

7.1.3

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT D'UN COMPTE DE GENEVAR – DÉPÔT DE MATÉRIAUX SECS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a mandaté, en vertu de la résolution 08-11-195 (voir modification au mandat initial en annexe), la firme Genivar dans le but d'élaborer une proposition de fermeture temporairement de notre dépôt de matériaux secs, de répondre à diverses demandes d'information du MDDEP et de préparer une demande d'autorisation pour l'entreposage de matériaux secs à des fins de valorisation;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires alloués sont estimés à 12 000\$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 9 465.17\$ a été déboursée;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Colombe Lemieux

APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement des honoraires professionnels encourus par la firme Genivar suivant la facture 96247 produite en date du 07-07-2009 et s'établissant à 567.00\$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

09-08-126

7.1.4

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT DE DEUX COMPTES DE DESSAU– SURVEILLANCE DU PROJET D'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE - POSTE DE POMPAGE ET RÉSERVOIR

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais, en vertu de sa résolution 01-12-232, a mandaté Dessau pour réaliser, entre autres, la surveillance du projet d'amélioration des infrastructures d'eau potable et ce conformément à une offre de service datée du 03-12-2001;

CONSIDÉRANT QUE cette offre de service établissait le coût de la surveillance intégrée des travaux à 1100\$/40 heures/ingénieur et à 3300\$/40 heures/technicien;

CONSIDÉRANT QUE ces coûts ont été révisés en vertu de la résolution 09-03-037 à la suite d'une demande de révision et d'ajustement des honoraires professionnels de Dessau datée du 27 février 2009;

CONSIDÉRANT QUE ces taux horaires de surveillance sont :

- Surveillance de bureau : 2120\$/semaine de 50 heures
- Surveillance de chantier à temps complet : 4425\$/semaine de 50 heures, incluant les dépenses;

CONSIDÉRANT QUE les factures ci-après décrites couvrent la période du 16 mai 2009 au 16 juin 2009;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance

APPUYÉ par Mme la conseillère Colombe Lemieux

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement à Dessau de la facture F015-57805 produite en date du 09 juin 2009 et la facture F015-57808



produite en date du 09 juin 2009 et s'établissant respectivement à 4 240\$ et 8 850\$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

09-08-127

7.1.5

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT DE DEUX COMPTES DE DESSAU– SURVEILLANCE DU PROJET D'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE - CONDUITE D'AMENÉE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais, en vertu de sa résolution 01-12-232, a mandaté Dessau pour réaliser, entre autres, la surveillance du projet d'amélioration des infrastructures d'eau potable et ce conformément à une offre de service datée du 03-12-2001;

CONSIDÉRANT QUE cette offre de service établissait le coût de la surveillance intégrée des travaux à 1100\$/40 heures/ingénieur et à 3300\$/40 heures/technicien;

CONSIDÉRANT QUE ces coûts ont été révisés en vertu de la résolution 09-03-037 à la suite d'une demande de révision et d'ajustement des honoraires professionnels de Dessau datée du 27 février 2009;

CONSIDÉRANT QUE ces taux horaires de surveillance sont :

- Surveillance de bureau : 2120\$/semaine de 50 heures
- Surveillance de chantier à temps complet : 4425\$/semaine de 50 heures, incluant les dépenses;

CONSIDÉRANT QUE les factures ci-après décrites couvrent la période du 16 mai 2009 au 16 juin 2009;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Michel Lampron

APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement à Dessau de la facture F015-57809 produite en date du 09 juin 2009 et la facture F015-57824 produite en date du 09 juin 2009 et s'établissant respectivement à 4 240\$ et 8 850\$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

09-08-128

7.1.6

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT D'UN COMPTE DU CRM – NÉGOCIATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a octroyé, en vertu de la résolution 08-04-063, un mandat de services professionnels au Centre de Ressources Municipales en relation de travail et ressources humaines (CRM) de l'Union des Municipalités du Québec pour apporter à la Ville de Chapais le soutien technique nécessaire à la négociation de la convention collective;

CONSIDÉRANT QUE les crédits alloués sont estimés à 15 000\$;

CONSIDÉRANT QUE, jusqu'à présent, il y a eu un déboursé de 5 291.84\$;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Denise Larouche

APPUYÉ par Mme la conseillère Colombe Lemieux

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement des honoraires professionnels encourus par le CRM suivant la facture 107264 produite en date du 6 juillet 2009 et s'établissant à 7 730.59\$, plus les taxes applicables;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



09-08-129

7.1.7

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT D'UN COMPTE DE TEKNIKA HBA – INFRASTRUCTURES DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a accordé à Teknika HBA, conformément à la résolution 08-10-177, le mandat d'élaborer une étude de préfaisabilité concernant ses besoins en infrastructures d'eau usée;

CONSIDÉRANT QUE les crédits alloués sont de 20 000\$;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu un déboursé de 9 058.75\$;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance
APPUYÉ par Mme la conseillère Colombe Lemieux
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement de la facture de Teknika HBA portant le numéro FR6785 datée du 21 juillet 2009 au montant de 7 941.25\$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

09-08-130

7.1.8

RÉSOLUTION – MODIFICATION DE LA POLITIQUE CONCERNANT LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES CADRES DE LA VILLE DE CHAPAIS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a adopté, en vertu de la résolution 09-06-112, un politique concernant les conditions de travail des cadres de la Ville de Chapais pour la période 2007-2011;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de modifier cette politique;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance
APPUYÉ par M. le conseiller Michel Lampron
ET RÉSOLU

QUE le texte de l'article 3.3 qui se lit comme suit : « Le Cadre organisera son travail de façon à faire une moyenne de trente-deux virgule cinq (32,5) heures par semaine ou quarante (40) heures dans le cas des Travaux publics **ou 35 dans le cas de l'inspecteur municipal.** Il rend compte à son supérieur de son organisation de travail sur demande et selon les exigences de celui-ci » est remplacé par le suivant : « Le Cadre organisera son travail de façon à faire une moyenne de trente-deux virgule cinq (32,5) heures par semaine ou quarante (40) heures dans le cas des Travaux publics. Il rend compte à son supérieur de son organisation de travail sur demande et selon les exigences de celui-ci ».

QUE l'article 4.9 soit ajouté, lequel se lit comme suit : La Ville reconnaît que les employés cadre ne peuvent bénéficier de moins d'avantage que les employés conventionnés sous leur responsabilité. Conséquemment, le salaire d'un employé cadre en position de supervision de personnel doit toujours être minimalement de 5% supérieur au salaire de base de l'employé syndiqué le mieux rémunéré de son service. Ce taux passera à 8% en 2010 et à 10% en 2011. Cette clause prend effet à la signature des présentes.

QUE le salaire de la directrice des Loisirs soit établi comme suit :

- 1^{er} janvier 2008 : 27.13\$ au lieu de 25.63\$
- 1^{er} janvier 2009 : 27.81\$ au lieu de 26.27\$
- 1^{er} janvier 2010 : 28.50\$ au lieu de 26.93\$



- 1^{er} janvier 2011 : 29.21\$ au lieu de 27.60\$

Madame la conseillère Madeleine Girard Devin vote contre la présente résolution

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.2

TRAVAUX PUBLICS

7.2.1

09-08-131

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D’OFFRES – TRAVAUX EN RAPPORT AVEC LES RÉSEAUX D’ÉGOUT

CONSIDÉRANT QU’IL y a lieu de lancer un appel d’offres sur invitation dans le but de raccorder le secteur 28H au réseau d’égout sanitaire;

CONSIDÉRANT QUE les devis techniques ont été élaborés par Les Consultants AURUS inc.;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Michel Lampron

APPUYÉ par M. le conseiller Gilles Lachance

ET RÉSOLU

QUE le directeur général soit autorisé à lancer un appel d’offres sur invitation aux entrepreneurs régionaux.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.3

URBANISME

09-08-132

7.3.1

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE VERSER À LA CDEC LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE CHAPAIS – PACTE RURAL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a adhéré au pacte rural 2007-2014 en vertu de sa résolution 07-02-033;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais s’est engagée à verser une contribution annuelle de 12 500\$ audit programme;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est géré par la Corporation de Développement Économique de Chapais en vertu d’un protocole d’entente avec la Ville de Chibougamau daté du 18 décembre 2007;

CONSIDÉRANT QUE l’agent de développement rural a été embauché le 24 mars 2008;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Michel Lampron

APPUYÉ par M. le conseiller Gilles Lachance

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise le directeur général à verser la somme de 12 500\$ à la CDEC en guise de contribution de la Ville de Chapais pour l’année 2009-2010.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

09-08-133

7.3.2

RÉSOLUTION – CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE CHAPAIS – AUTORISATION DE VERSER UNE PARTIE DE LA SUBVENTION ANNUELLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a budgété pour 2009 une subvention de 70 000\$ à être versée à la Corporation de Développement Économique;



CONSIDÉRANT QU'aucune somme n'a encore été déboursée;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU d'autoriser le directeur général à verser à la Corporation économique une somme de 35 000\$.

Madame la conseillère Madeleine Girard Devin vote contre la présente résolution
ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

09-08-134

7.3.3

RÉSOLUTION – ADOPTION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE – ACTIVITÉS DU 5 SEPTEMBRE 2009

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de commerce de Chapais désire présenter une « Journée connaissance et reconnaissance des organismes et entreprises » le 5 septembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de Commerce de Chapais demande le support technique et financier de la Ville de Chapais;

CONSIDÉRANT QU'IL y lieu de conclure un protocole d'entente entre la Ville et la Chambre de commerce pour la réalisation dudit événement;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Denise Larouche
APPUYÉ par M. le conseiller Michel Lampron
ET RÉSOLU

QUE la ville de Chapais accepte le protocole d'entente daté du mois d'août 2009 et autorise le maire et le directeur général à le signer;
QUE ce protocole fasse partie intégrante des présentes;
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

09-08-135

7.3.4

RÉSOLUTION – OCTROI D'UNE SUBVENTION À LA CHAMBRE DE COMMERCE EN VERTU DU PACTE RURAL – ACTIVITÉS DU 5 SEPTEMBRE 2009

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de commerce de Chapais désire présenter une « Journée connaissance et reconnaissance des organismes et entreprises » le 5 septembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de commerce de Chapais a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du Pacte rural pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande est admissible;

CONSIDÉRANT QUE le comité aviseur recommande d'accorder une aide financière de 5 000\$;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Michel Lampron
APPUYÉ par Mme la conseillère Colombe Lemieux
ET RÉSOLU

QUE la ville de Chapais accorde une aide financière de 5 000\$ à la Chambre de Commerce de Chapais et ce dans le but de contribuer à



la réalisation de la journée « Connaissance et Reconnaissance des organismes et entreprises »;

QUE cette somme soit appropriée de l'enveloppe du Pacte rural de la Ville de Chapais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.3.5

09-08-136

RÉSOLUTION – ATTRIBUTION D'UNE SERVITUDE À TÉLÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a autorisé la vente du lot 8-278-1 en vertu de sa résolution 08-11-198;

CONSIDÉRANT QUE Télébec désire obtenir une servitude sur le lot 8-280, propriété de la Ville, afin de modifier son réseau de distribution pour alimenter la résidence à être construite sur le lot 8-278-1 ainsi que les constructions futures de ce secteur;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu d'accorder cette servitude;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Denise Larouche

APPUYÉ par Mme la conseillère Colombe Lemieux

ET RÉSOLU

QUE la ville de Chapais accorde à Télébec une servitude sur le lot 8-280 et autorise M. Laurent Levasseur, directeur général, à signer les documents appropriés;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

09-08-137

7.3.6

RÉSOLUTION – DEMANDE D'UN NUMÉRO CIVIQUE – PROPRIÉTÉ DE MME JOHANNE GAUVIN

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a autorisé la vente du lot 8-278-1 à Mme Johanne Gauvin en vertu de sa résolution 08-11-198;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu d'attribuer un numéro civique audit lot;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'inspecteur municipal;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance

APPUYÉ par Mme la conseillère Colombe Lemieux

ET RÉSOLU QUE le numéro civique 218, boulevard Springer, soit attribué au lot 8-278-1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.4

SERVICE LOISIRS ET CULTURE

09-08-138

7.4.1

RÉSOLUTION – ENGAGEMENT DE LA VILLE DE CHAPAIS – PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE CURLING

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais désire construire une salle de curling de trois (3) glaces annexées au complexe sportif de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de construction est admissible à une subvention du ministère de l'éducation, loisirs et sport;



CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'éducation, loisirs et sport exige que la Ville de Chapais s'engage à déboursier sa partie des coûts de construction admissibles et les coûts d'exploitation continue de la nouvelle salle de curling;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Michel Lampron
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais s'engage à déboursier sa partie des coûts de construction admissibles et les coûts d'exploitation continue de la nouvelle salle de curling.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.5

VARIA

09-08-139

7.5.1

RÉSOLUTION – ENGAGEMENT DU PROCESSUS D'ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE FAMILIALE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais reconnaît la famille et les aînés comme les acteurs cruciaux dans son développement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais considère que le bien-être des familles et des aînés sur son territoire est une préoccupation quotidienne;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais désire que le développement du milieu de vie des familles et des aînés s'effectue en concordance avec leurs réalités, leurs aspirations et ce, en partenariat;

CONSIDÉRANT QUE l'élaboration d'une politique familiale municipale avec un volet spécifique pour les aînés aidera ses citoyens à développer un sentiment d'appartenance à la Ville de Chapais, lequel sentiment est nécessaire au développement durable de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais peut intervenir dans les domaines de sa compétence en collaboration et en concertation avec les différents acteurs municipaux;

IL est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Michel Lampron
APPUYÉ par Mme la conseillère Colombe Lemieux
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais entame les démarches nécessaires à l'élaboration d'une politique familiale;

QUE Mme la conseillère Denise Larouche soit nommée responsable des questions familiales au sein de la municipalité et responsable du suivi de l'ensemble des activités touchant la vie des familles et des aînés dans la municipalité;

QUE M. Laurent Levasseur, directeur général, soit autorisé à présenter une demande de subvention auprès du ministère de la Famille et des Aînés pour l'élaboration de ladite politique familiale;

QUE M. Laurent Levasseur soit autorisé à signer le protocole d'entente à intervenir entre le ministère et la municipalité pour le versement de la subvention et tout autre document relatif audit projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUESTIONS ou COMMENTAIRES DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES



QUESTIONS DU PUBLIC

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Denise Larouche
APPUYÉ par M. le conseiller Michel Lampron

ET RÉSOLU que cette assemblée régulière soit levée et terminée.
Il est 20h15.

Jacques Bérubé
Maire

Laurent Levasseur
Directeur général
Greffier et Trésorier